

Subvention d'équipement

FONDS D'INTERVENTION TOURISTIQUE (FIT)

Communautés de
communes

Communes

Syndicats
intercommunaux

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Renforcer l'attractivité et la notoriété de la destination en encourageant le développement d'une offre portant sur les thématiques fortes du Département : pleine nature (itinérance, pêche, baignade, activités de pleine nature), thermalisme et bien-être, patrimoine naturel.

OBJET DE L'INTERVENTION

L'aide concerne :

- Les projets liés à un ensemble d'activités de pleine nature structurantes pour le territoire.
- Les projets de valorisation du patrimoine naturel.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Maîtres d'ouvrage publics

Les dossiers seront analysés selon une logique de projet de création de produit touristique (positionnement, enjeux, objectifs, prestations, promotion...)

Le projet devra respecter les conditions suivantes :

- Ouverture minimale de 8 mois.
- Obtention d'une marque de qualité ou un label de développement durable.
- Engagement dans une démarche visant à obtenir le label Tourisme et Handicap.

MONTANTS DE L'AIDE

- taux maximum de 20 %.
- Dépense subventionnable plafonnée à 400 000 € HT soit un montant maximum de subvention de 80 000 €.
- Bonification Tourisme et Handicap de 5 % du montant de la dépense HT plafonnée dans une limite de 10 000 € par dossier.

Projets non subventionnables :

- Projets qui ne répondent pas à des enjeux de mise en tourisme (projets scolaires...).
- Parcours de randonnée, sentiers thématiques...

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
Projets Territoires et Pleine Nature
Tel. : 0473422247
Tel.2 : 0473421298
Email : fleuriane.rey@puy-de-dome.fr